AR Prefecture
017-241700624-20260302-03_2026-AR
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

ARRETE N° AR03-2026

PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SAINT-PIERRE D'OLERON ET RÉOUVERTURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE PETIT PASSAGE DE DOLUS-D'OLÉRON

Le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Vu l'article L 2212.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dans les communes de plus de 5 000 habitants, modifiée par la loi 2018-957 du 7 novembre 2018 ;

Vu la circulaire n°2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu l'arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental de la Charente-Maritime du 30 janvier 2025 portant approbation du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2025-2031,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron modifiés par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2023 et notamment la compétence obligatoire en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu le règlement intérieur régissant les aires d'accueil et de passage des gens du voyage sur l'île d'Oléron validé par délibération de la Communauté de Communes du 17 novembre 2022 ;

Considérant que la Communauté de Communes dispose à Saint-Pierre d'Oléron d'une aire d'accueil de 12 emplacements (24 places) située au lieu-dit « La Laudière » ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur l'aire d'accueil et, à cet effet, qu'il y a lieu de fermer temporairement l'aire pendant les vacances de printemps ;

Considérant que la Communauté de communes dispose à Dolus d'Oléron d'une aire de passage de 9 places située au lieu-dit « Pièce du Petit Deau » ;

Article 1

Afin de permettre la réalisation de travaux d'entretien, l'aire d'accueil des gens du voyage située au lieu-dit « La Laudière » sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron est fermée **du samedi 4 avril 2026 à 12h au lundi 27 avril 2026 à 9h00**.
En conséquence, tous les emplacements devront être libérés par les occupants à la date indiquée.

AR Prefecture
017-241700624-20260302-03_2026-AR
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

Article 2

L'aire de petit passage des gens du voyage située au lieu-dit « Pièce du Petit Deau » sur la commune de Dolus d'Oléron, disposant de 6 emplacements, ouvrira durant la fermeture de l'aire de Saint-Pierre-d'Oléron, **du samedi 4 avril 2025 à 9h00 au lundi 27 avril 2026 à 12h00**.

L'aire de passage des gens du voyage située au lieu-dit « Pièce du Petit Deau » sur la commune de Dolus d'Oléron dispose de 9 emplacements.

Article 3

Une signalisation adaptée est assurée pour informer les utilisateurs de ces dispositions.

Article 4

Tout véhicule qui restera stationné sur l'aire d'accueil de « La Laudière » pendant sa fermeture fera l'objet d'un enlèvement et d'un dépôt à la fourrière.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à :

- ACGV services en charge de l'entretien et de la gestion de aires d'accueil et de passage des gens du voyage de l'île d'Oléron,
- La Préfecture de Charente-Maritime,
- La gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron,
- La police municipale de Saint-Pierre d'Oléron et de Dolus d'Oléron,
- La Mairie de Saint-Pierre d'Oléron et de Dolus d'Oléron.

Il est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et publié dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Pierre-d'Oléron, le 02 mars 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron,

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Michel PARENT